



REPUBLIQUE D'HAÏTI
FONDS NATIONAL DE L'ÉDUCATION
Projet d'Appui aux Écoles et Familles d'Élèves Victimes de l'Insécurité (PAEF)

TERMES DE REFERENCE

Enquête pour l'Identification des Écoles et des Familles d'Élèves Victimes de l'Insécurité (PAEF)

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En adhérant aux objectifs de la Conférence Mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT) à Jomtien en 1990, au Forum Mondial de l'Éducation à Dakar en 2000 et au Forum Mondial sur l'Éducation à Incheon en 2015, l'État haïtien a pris des engagements et reconnu l'urgente nécessité d'assurer une offre scolaire de qualité pour le plein épanouissement des fils et des filles de la nation. En vue de respecter ces engagements, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a réalisé plusieurs études, mis en œuvre divers projets et recouru à des dispositifs éducatifs spécifiques qui s'adressaient aux groupes sociaux vulnérables. Et poursuivant les efforts scolaires déployés depuis 1990 et voulant respecter les obligations constitutionnelles de 1987, les conventions internationales auxquelles Haïti est liée et combler les attentes de la population matière d'éducation, l'État haïtien s'est doté d'un instrument financier dédié à l'éducation qui a été salué par la communauté internationale. Créé par la loi du 17 août 2017, le Fonds National de l'Éducation (FNE) est vu comme un mécanisme innovant pour les pays du Sud qui veulent trouver les voies et les moyens pour résoudre les problèmes de la scolarisation universelle. Cette nouvelle institution a pour mission de participer à l'effort de l'éducation pour tous de la République d'Haïti et de gérer les fonds destinés au financement des dépenses relatives à l'éducation tant au niveau de l'État qu'au niveau des Collectivités Territoriales.

Comme lieu d'actions, d'échanges et de concertations en matière de financement de l'éducation, le Fonds National de l'Éducation est un espace où l'on étudie et évalue les opportunités et les moyens à allouer aux différentes filières de l'activité éducative. Le FNE doit respecter et poursuivre la mission pour laquelle il a été institué. D'autant plus que, par la mise en place du Fonds National de l'Éducation, l'État démontre clairement sa volonté de répondre à la demande sociale de l'éducation et exprime sa détermination afin de venir en aide là où les besoins se font sentir dans le système éducatif.

Aujourd'hui, dans un contexte d'insécurité accrue, d'écoles en difficulté, de demande sociale d'éducation en hausse continue et d'offre d'éducation s'amenuisant, il y a nécessité pour le Fond National de l'Éducation d'inventer des solutions nouvelles et pratiques pour répondre aux problèmes auxquels fait face le système éducatif. Il est un fait connu de tous que l'insécurité met en difficulté de nombreux établissements scolaires. Les élèves et les parents, particulièrement dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Centre, sont grandement affectés. Cette situation influence négativement le calendrier et le rythme scolaires ainsi que la qualité de l'éducation offerte aux élèves. À cela s'ajoute la fermeture de nombreuses entreprises, les déplacements massifs et la destruction des maisons qui compliquent davantage les difficultés financières des familles vulnérables. Elles n'arrivent pas à payer les frais d'écolage de leurs enfants.

La violence des gangs a contraint certains directeurs d'établissements scolaires à reloger leurs activités scolaires et louer d'autres espaces en vue d'assurer la poursuite des cours et, du même coup, protéger les élèves, les enseignants et le personnel administratif contre les attaques mortelles des organisations criminelles. Dans cette conjoncture de contraction de l'activité économique, les écoles ayant une clientèle désargentée sont obligées de fermer leurs portes. Plus de 20,000 élèves n'ont pas accès à l'éducation suite à la fermeture de nombreuses écoles dans les zones touchées par la violence des gangs. Des milliers d'écoliers ont perdu des heures de cours en raison de l'absence répétée du personnel enseignant. Il y a lieu de noter que des écoles publiques de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ont été transformées en camps

pour abriter les déplacés internes. L'insécurité, la violence des gangs et les déplacements massifs des familles provoquent une crise éducative sans précédent depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010. D'une part, on a des parents qui, dépourvus de ressources, sont dans l'impossibilité d'envoyer leurs enfants à l'école même si l'offre scolaire est encore disponible dans leurs zones de résidence. D'autre part, on a des directeurs d'écoles qui sont dans l'incapacité de couvrir les frais de fonctionnement de leurs établissements parce qu'ils ont été contraints de relocaliser leurs activités scolaires et d'accueillir des enfants issus des familles socialement et économiquement défavorisées. Sur fond de crise sécuritaire qui handicape les activités économiques et sociales dans les départements du Grand Sud, de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite, l'offre scolaire et la demande sociale de l'éducation sont confrontées aux contraintes liées au financement de l'éducation.

Avec une offre éducative largement insuffisante pour recevoir tous les enfants d'âge scolaire en période normale, les écoles publiques de la zone métropolitaine de Port-au-Prince sont sous tension. Et, le secteur privé de l'éducation, victime de l'insécurité, n'est pas en mesure de répondre aux nouveaux besoins éducatifs engendrés par la violence des gangs. Cette situation pousse les usagers et les promoteurs de l'éducation à solliciter l'aide en vue de faire face aux besoins des élèves venant de toutes les composantes de la société.

Aujourd'hui, avec la crise sécuritaire qui déstabilise le fonctionnement des écoles, le problème de financement de l'éducation se pose en termes de fortes contraintes et de besoins croissants pour les écoles et les familles à revenu modeste. Ces contraintes font référence à la concentration d'écoles et de familles dans des camps ou dans des zones exigües en raison de l'insécurité qui impacte la demande sociale de l'éducation. Ces difficultés agissent sur les ressources allouées à l'éducation. De plus, la raréfaction des ressources internes, la concurrence entre le financement de l'éducation et les autres priorités nées de la crise sécuritaire, notamment le relogement des déplacés, le financement des soins de santé et de la nourriture mettent les ménages dans une situation de précarité et les poussent à garder leurs enfants en dehors des salles de classe.

La crise sécuritaire, dans sa composante sociale, élargit et redessine la carte de pauvreté, augmente les freins à l'éducation pour les enfants des parents pauvres et renforce les inégalités de culture entre les enfants d'un même groupe d'âge. Face à cette situation, le Fonds National de l'Éducation qui, depuis son lancement en 2019 n'a cessé de fournir de services au secteur de l'éducation, estime, à travers le Projet d'Appui aux Écoles et Familles d'Élèves Victimes de l'Insécurité (PAEF), qu'il est important de garantir l'accès de tous les élèves en salle de classe et de venir en aide aux écoles en difficulté financière parce qu'elles ont été victimes d'actes d'insécurité. Par une action ciblée, il s'agit pour le FNE de sécuriser un financement au bénéfice des familles et des écoles qui sont dans le besoin afin de donner un socle commun à tous les fils et à toutes les filles de la nation. Pour rendre opérationnel ce dispositif, assurer la transparence et permettre aux publics cibles de bénéficier réellement de ce financement, le FNE veut réaliser une enquête en vue d'identifier les écoles initialement implantées dans les zones d'insécurité qui ont été contraintes de se reloger ailleurs et les écoles qui ont des difficultés pour payer leurs personnels en raison de la diminution des effectifs dans les salles de classe. Le Fonds National de l'Éducation veut réduire les contraintes financières, sociales et géographiques qui empêchent aux établissements scolaires des zones victimes de l'insécurité d'accueillir leurs élèves. C'est dans cette optique que le Fonds National de l'Éducation décide de constituer, à l'interne, une équipe d'enquête et de recruter des jeunes universitaires en vue d'identifier les familles des élèves déplacés et les écoles qui sont en difficulté dans les départements de l'Ouest, de l'Artibonite, du Plateau Central et du Grand Sud.

2- OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Le but de l'enquête est d'identifier les familles des élèves déplacés, les écoles initialement implantées dans les zones d'insécurité qui ont été contraintes de se reloger ailleurs et les écoles qui ont des difficultés pour payer leurs personnels en raison de la diminution des effectifs dans les salles de classe. De façon spécifique, il s'agit :

- D'identifier et de situer géographiquement les établissements scolaires qui ont laissé leurs locaux habituels pour se reloger dans d'autres zones en raison de la violence des gangs ;

- D'identifier et de situer géographiquement les établissements scolaires en sous effectifs ayant laissé leurs locaux habituels pour se reloger dans d'autres zones en raison de la violence des gangs ;
- D'identifier les parents d'élèves déplacés n'ayant pas les ressources pour prendre en charge les frais de scolarité de leurs enfants ;
- D'écrire la situation familiale, sociale et économique des élèves dont les parents sont des victimes directes d'actes d'insécurité ;
- De décrire et d'analyser les causes de non fréquentation ou d'abandon scolaires dans les zones de forte concentration de déplacés internes ;
- De proposer des recommandations d'ordre pratique pour la prise en charge des enfants déplacés et non scolarisés dans le système éducatif.

3- Produits attendus

Dans un premier temps, les produits attendus de la réalisation de l'enquête par la Direction Générale du Fonds National de l'Éducation sont :

- ✓ Un répertoire (base de données Excel) qui identifie, situe géographiquement et fournit toutes les informations utiles sur les établissements scolaires qui ont laissé leurs locaux habituels pour se reloger dans d'autres zones en raison de la violence des gangs;
- ✓ Un répertoire (base de données Excel) qui identifie, situe géographiquement et fournit toutes les informations utiles sur les établissements scolaires en sous effectifs ayant laissé leurs locaux habituels pour se reloger dans d'autres zones en raison de la violence des gangs;
- ✓ Un répertoire (base de données Excel) qui identifie les familles des élèves déplacés n'ayant pas les ressources adéquates pour prendre en charge les frais de scolarité de leurs enfants;
- ✓ Un tableau de situation qui décrit et analyse les causes de non fréquentation ou d'abandon scolaires dans les zones à forte concentration des déplacés internes ;
- ✓ Des recommandations d'ordre pratique pour la prise en charge des enfants déplacés et non scolarisés dans le système éducatif.

Ces livrables devront être disponibles rapidement afin de permettre au FNE de venir en aide aux familles et écoles en difficulté.

Dans un second temps, à partir des données collectées, l'équipe en charge de l'enquête devra rédiger un rapport de haut niveau faisant une présentation et une analyse complète des données recueillies assorties des graphiques, des recommandations et d'une conclusion sur la crise sécuritaire et son impact sur le système éducatif haïtien.

Approche Méthodologique

La méthodologie retenue en vue d'atteindre les objectifs poursuivis par l'enquête est divisée en deux phases. Dans un premier temps, des rencontres de travail seront organisées avec les organismes publics et les associations travaillant dans les camps ou venant en aide aux déplacés internes afin de recueillir les données utiles sur les personnes vulnérables et éviter le double financement ou la double prise en charge. Cette méthodologie inclut un dispositif pour la participation du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, de l'Office National pour la Migration, des collectivités territoriales, des ONG ou des Associations travaillant dans le secteur. Il y aura des entretiens avec les leaders communautaires, les ménages et les enfants eux-mêmes. Dans un deuxième temps, des jeunes universitaires recrutés et mobilisés sur le terrain par le FNE se chargeront d'identifier les populations cibles (écoles et familles) pour recevoir de l'appui financier dans le cadre du projet d'appui aux écoles et familles d'élèves victimes de l'insécurité (PAEF).

4- Durée de l'enquête

L'enquête s'étend sur une période d'un (1) mois allant d'avril à mai 2025. Cette durée tient compte des périodes d'analyse documentaire, de collecte et d'analyse des données y compris la soumission des rapports à des fins de présentation à la Direction Générale du Fonds National de l'Éducation.

5- Principales activités et responsabilités

Pour atteindre les objectifs de l'enquête, l'équipe technique en charge de l'enquête travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat Technique de la Direction Générale à toutes les étapes du processus. Ses principales tâches consisteront à:

- Préparer, aux fins de validation par le Secrétariat Technique, un plan de travail détaillé comprenant, entre autres, le calendrier de réalisation, les outils de collecte de données et la démarche méthodologique;
- Concevoir et mettre au point les outils technologiques nécessaires à la réalisation de l'enquête et au traitement des données;
- Faire un inventaire de tous les documents disponibles sur la situation des familles des élèves déplacés et des écoles en difficulté (MENFP, MAST, ONM, etc.) et en dégager les principales conclusions;
- Collecter, traiter et analyser les données recueillies sur le terrain ;

- Concevoir et réaliser la base de données Excel demandés dans les objectifs spécifiques;
- Réaliser la carte socio-économique de la population des élèves déplacés en dehors du système éducatif ;
- Rédiger, soumettre et présenter une première ébauche de rapport (rapport préliminaire);
- Soumettre le rapport final (en trois copies originales et en version électronique).

6- Profil technique de l'équipe en charge de l'enquête

L'équipe technique constituée pour conduire l'enquête est composée:

- Du Directeur de la Planification et des Opérations, coordonnateur;
- D'un cadre de la Direction de la Trésorerie, membre;
- D'un cadre de la Direction de Communication, membre;
- D'un informaticien expérimenté de la cellule informatique, membre ;
- D'un cadre de la Direction de la Planification et des Opérations, membre.

100 étudiants finissants des disciplines des sciences humaines et sociales, originaires des sites du déroulement de l'enquête, seront sélectionnés comme agents-enquêteurs par la Direction Générale du Fonds National de l'Éducation. Un formulaire de recrutement sera disponible sur le site officiel du FNE.

7- Coût de l'enquête

Le coût de l'enquête sera pris en charge par le Fonds National de l'Éducation.